

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 OCTOBRE 2025

Le neuf octobre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VOISE, légalement convoqué le deux octobre s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Mylène PICHARD, Maire.

Etaient présents : Mme PICHARD Mylène, M. FERREOL André, Mme ARNAUD Sandrine, Mme NAVARRO Solange, M. CLEMENT Thomas, M. DEMANGE Nicolas, M. AVICEAU Thomas, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. PINSULT Pascal a donné pouvoir à Mme PICHARD Mylène, Mme LECOMTE Josette a donné pouvoir à M. FERREOL André, Mme MICHEL Ana a donné pouvoir à Mme PICHARD Mylène.

Secrétaire de séance : M. FERREOL André

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2025 est approuvé.

Travaux :

L'antenne relais a été posée, le curage de la mare a été effectué, les emplacements de parking chemin de la vallée ont été créés et seront achevés dès la réception des ratelier-vélos.

L'enfouissement des réseaux est en cours.

Deux nouvelles caméras seront posées aux entrées de Voise.

Des panneaux indicateurs du lavoir seront installés dans le village.

Trois entreprises ont répondu à l'offre de marché concernant les travaux d'aménagement de sécurité des rues du village et de la place de l'église : l'entreprise COLAS, l'entreprise JAN et l'entreprise PIGEON TP Centre IDF.

Leurs propositions respectives ont été étudiées par Eure-et-Loir Ingénierie et la Commission des Travaux de la Commune. Le résultat de cette étude est présenté au Conseil qui décide à l'unanimité de confier les travaux à l'entreprise PIGEON TP Centre IDF et autorise Mme le Maire, ou son représentant agissant par délégation, à signer tous les documents s'y rapportant.

Festivités :

Les illuminations de Noël dans les rues seront posées fin novembre.

L'arbre de Noël pour les enfants de moins de 12 ans habitants la commune aura lieu le dimanche 14 décembre à la salle des fêtes. Les invitations avec coupon-réponse seront déposées dans les boîtes aux lettres mi-novembre.

La distribution du colis de Noël des Anciens aura lieu le samedi 20 décembre, un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres début décembre.

Affaires en cours

Madame le Maire expose à l'assemblée que la propriétaire des parcelles situées à Voise, et cadastrées B780, B782 et D655 aux lieux-dits le Bois d'Auneau et le Bourg a fait part de sa décision d'en faire don à la Commune de Voise pour la somme d'1 euro symbolique.

Ces parcelles forment un terrain d'une superficie totale de 43 a 16 ca. Après avoir échangé

avec la propriétaire, il s'avère qu'elle ne souhaite avoir aucun frais à supporter pour les frais d'acte notariés. Considérant que le montant d'acquisition est inférieur au seuil nécessitant une évaluation par le service des domaines, le conseil municipal décide d'accepter le don pour la somme d'1 euro symbolique et de prendre en charge les frais d'actes notariés s'y afférents.

Mme le Maire informe le conseil qu'une procédure pénale est en cours concernant l'incendie qui a eu lieu le 12 juillet dans le village.

Adhésion convention police municipale Chartres Métropole

La sécurité et la tranquillité sont des enjeux prioritaires sur le territoire de la commune de Chartres et par extension sur celui de Chartres Métropole. C'est ainsi que, suite à la signature du Contrat de Sécurité Intégrée le 15 mars 2022, a été étudiée la possibilité de créer une Police Municipale Intercommunale, la ville de Chartres propose de mettre à disposition, sous réserve de disponibilité, les agents de la Police Municipale dans la commune de Voise qui n'est pas dotée de Police Municipale.

Madame le Maire précise qu'il ne s'agira pas d'une police d'intervention mais d'une police de proximité qui répond aux missions désignées par le Maire de la commune qui les emploie.

Cette convention :

- Fixe les conditions de mise en œuvre du dispositif,
- Fixe les modalités d'engagement des agents de la Police Municipale de Chartres et de leurs équipements sur le territoire de chaque commune signataire,
- Détermine les dispositions financières inhérente à ce dispositif,
- Détermine les responsabilités de chacune des parties.

Le Conseil décide d'adhérer à cette convention d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction avec la ville de Chartres.

Fermeture réseau cuivre

Madame le Maire fait part au Conseil de la réception d'un courrier d'Orange informant que la Commune de Voise a été intégrée au lot n°5 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendra en 2029 : l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur la fibre.

Aide aux maires bâtisseurs

Par la loi de finances pour 2025, le Gouvernement et les parlementaires ont souhaité soutenir activement la production de logements pour répondre aux besoins de tous les Français. Ce soutien passe notamment par une aide financière aux maires bâtisseurs, actifs pour le développement de leurs territoires et la production des logements. Cette aide doit permettre d'encourager la délivrance de permis de construire pour des opérations vertueuses et d'assurer une mise en chantier rapide, d'ici fin juin 2027. Elle permettra aux élus locaux de financer tout type d'équipements publics.

Un dossier a été présenté.

Adhésion ALCOME

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. La mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits du tabac jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Dans ce cadre

ALCOME propose de contractualiser gratuitement avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques. ALCOME fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoyage selon un barème. La commune de Voise étant compétente en matière de nettoyage des voiries, le Conseil décide d'adhérer à ALCOME.

Participation protection sociale complémentaire

A partir du 1^{er} janvier 2026, les collectivités territoriales auront l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Les collectivités ont le choix entre deux solutions : opter pour la procédure de labellisation (verser aux agents une participation financière) ou opter pour la convention de participation auprès du Centre de Gestion. Le Conseil décide à l'unanimité d'opter pour la procédure de labellisation.

Questions diverses

Des panneaux de signalement du chemin de contournement seront installés après les travaux de la place de l'église.

Fin de séance à 23 h 30.

Pour extrait certifié conforme
Le 15 octobre 2025
Le Maire, Mylène PICHARD